

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail de nuit (Art. 17 LTr)

- 04-5211 / 101785
W. Gassmann AG, 2504 Biel/Bienne
Machine offset 8 couleurs MAN-Roland
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
6 H
01.11.2004–30.10.2007 (Renouvellement/modification)

Permis de travail de nuit et pour les jours fériés (Art. 17, 19 et 20a LTr)

- 04-4950 / 101456
Rolex SA, 1225 Chêne-Bourg
Ateliers d'usinage et terminaison (or et acier)
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
235 H, 16 F
29.08.2004–28.08.2007 (Renouvellement/modification)
- 04-4951 / 101489
Rolex SA, 1228 Plan-les-Ouates
Automate de polissage et d'érosion
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
81 H, 10 F
29.08.2004–28.08.2007 (Renouvellement/modification)
- 04-5177 / 110014
Newworks Suisse SA, 1201 Genève
Gestion, impression des documents
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
3 H
01.11.2004–30.11.2007 (Nouveau permis)

Permis de travail de nuit et du dimanche (Art. 17 et 19 LTr)

- 04-5212 / 100321
LN Industries SA, 1424 Champagne
Atelier des fours à cuire et d'étirage (encadrement pendant les relèves)
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
6 H
07.10.2004–31.12.2005 (Renouvellement)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Effingerstrasse 31, 3003 Berne, (téléphone 031 322 29 48).

2 novembre 2004

Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2004
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	43
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	02.11.2004
Date	
Data	
Seite	5515-5516
Page	
Pagina	
Ref. No	10 138 101

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.